

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2025

LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES DE TIKTOK SUR LES MINEURS - (N° 783)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS14

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Godard,
M. Guedj, Mme Runel et M. Simion
-----**ARTICLE UNIQUE**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* D'évaluer les impacts de TikTok sur le champ politique, et notamment sur les opérations électorales en France passées et à venir ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à évaluer l'influence de TikTok sur le champ politique et particulièrement son influence, voire son ingérence sur les campagnes électorales.

En Roumanie, le réseau social TikTok est accusé d'avoir permis des manipulations de masse des utilisateurs à l'occasion de la dernière élection présidentielle.

L'accusation est telle que cette élection a été annulée, fait inédit dans l'histoire récente de l'Europe.

Au-delà de TikTok, les allégations d'ingérence en période électorale ou non qui seraient commises par des réseaux sociaux se multiplient.

Citons par exemple le réseau social X et son lien supposé avec l'extrême-droite allemande, et son parti, l'AfD.

En France, ce lien entre TikTok et le champ politique est peu connu,

Il y a donc nécessité d'enquêter dessus, d'autant plus que des échéances électorales majeures se profilent, avec un risque élevé d'ingérences.

Cet amendement vise donc à ce que les capacités de TikTok en matière d'influence, voire d'ingérence sur le champ politique soient étudiées, et que toutes les mesures soient prises en la matière.

Tel est l'objet du présent amendement.